



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 21 – EV/DP/NF – 176

V/Réf. : PP/SCF/JC

Objet : Examen du projet de modification
simplifiée n° 1 du Plan Local
d'Urbanisme de SAINT AMANT
TALLENDE

**Monsieur Le Président
Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE MONTON**

A l'attention de Monsieur Johann COLIN

Aurillac, le 7 juin 2021

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 28 mai 2021 sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT AMANT TALLENDE.

La commune de SAINT AMANT TALLENDE est incluse dans :

- l'aire géographique de l'AOP viticole "Côtes d'Auvergne"
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Le projet de modification concerne l'ajustement des préconisations de l'OAP de la zone AUg dite "Rue de Suzot".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 63